

STRUCTURE DES VOIRIES

Voiries primaires :

- Super lourdes :**
T2 entre 300 et 150 PL / jour
- Lourdes :**
T3+ à T3- entre 150 et 50 PL / Jour

Voiries secondaires :

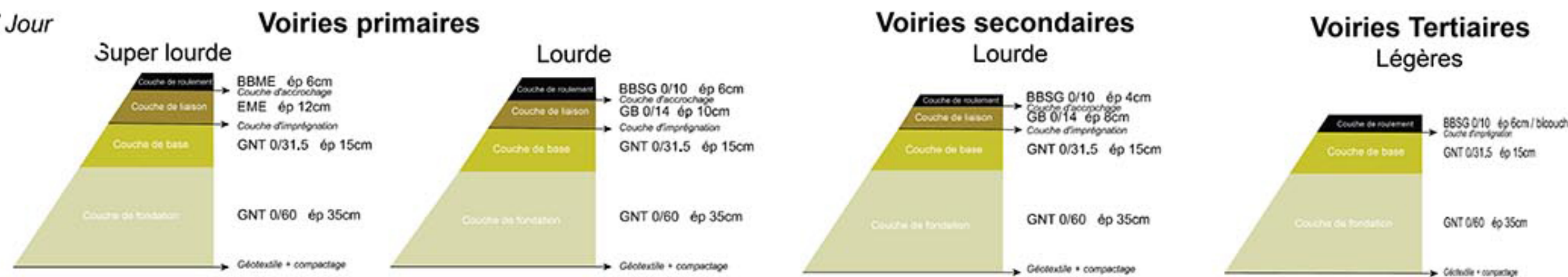
- Lourdes :**
T4 entre 50 et 25 PL / jour

Voiries tertiaires :

- Légères :**
T5 entre 25 et 0 PL / jour

Voiries rurales :

- Légères**



Le choix de la structure des nouvelles voies se fonde sur leur usage futur (poids-lourds, bus..) et les résultats de l'étude géotechnique. La définition de la structure doit être validée par la commune de La Roche-sur-Yon.